



**Rectorat**

**Bureau : DEC 1**

N° de courrier 2023-628

Affaire suivie par :

Magali FERRANDON

☎ : 04 73 99 34 77

✉ : ce.bacea@ac-clermont.fr

Clermont-Ferrand, le 27 novembre 2023

Le recteur d'académie

à

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Mesdames et Messieurs les candidats individuels

**Objet : Baccalauréats Général et Technologique - session 2025**

**Inscriptions aux Epreuves Anticipées 2024 - Candidats individuels**

**Références :** arrêté du 04 octobre 2023 relatif à l'ouverture des registres d'inscription aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique

**I – CANDIDATS CONCERNES**

- **Les candidats inscrits au CNED en inscription non-réglementée** (CNED libre) en classe de terminale générale ou technologique.
- **Les candidats individuels** (non scolarisés dans un établissement).



Ne sont pas concernés par cette procédure de pré-inscription :

- Les candidats scolarisés au CNED en inscription réglementée (inscrits directement par le CNED).
- Les candidats scolarisés dans un établissement scolaire de l'académie : les inscriptions se déroulent via l'établissement.
- Les candidats autorisés par dérogation, à subir à la même session du baccalauréat les épreuves anticipées et les épreuves terminales ; dans ce cas les candidats s'inscrivent une seule fois aux épreuves finales de la classe de terminale sur Cyclades.

**II – QUAND S'INSCRIRE**

Le registre d'inscription aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique, passées en 2024 et comptant pour le baccalauréat 2025, est ouvert du :

**Lundi 04 au vendredi 22 décembre 2023, 17h**

**IV – COMMENT S'INSCRIRE**

Les inscriptions s'effectuent uniquement sur internet.

Le service « Inscription grand public » est accessible à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Cette URL est également accessible depuis le site internet académique :

<http://www.ac-clermont.fr/> → rubrique « Scolarité - études » → « Examens » :

« Baccalauréats général et technologique - Épreuves anticipées » → « Epreuves anticipées » → « Inscriptions candidats individuels ou CNED Libres session 2024 » → Cliquer sur l'image pour s'inscrire.

### **La procédure d'inscription comporte deux phases :**

- 1- La création d'un compte Cyclades candidat.
- 2- L'inscription aux épreuves anticipées.

#### **1- La connexion ou la création d'un compte Cyclades candidat**

- Vous avez déjà un compte Cyclades : vous vous connectez obligatoirement avec vos identifiants habituels. Il est possible de redemander un mot de passe en cliquant sur « mot de passe oublié, réinitialisation du mot de passe ».
- Vous n'avez pas de compte Cyclades, avant de procéder à votre inscription, vous devez en créer un :
  - o Si vous avez un compte FranceConnect, vous pouvez l'utiliser pour vous connecter.
  - o Si vous n'avez pas de compte FranceConnect, cliquez sur « Je n'ai pas de compte » et suivez la procédure décrite ci-dessous :

## Formulaire de création :

Cyclades  
Gestion des examens et concours  
Besoin d'aide ?  
Vidéos de présentation

FranceConnect est la solution proposée par l'Etat pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne

S'identifier avec FranceConnect  
Oublié son FranceConnect ?

OU

**Formulaire de création**

Pour créer son compte, opération nécessaire uniquement avant une toute première inscription aux examens de concours dans Cyclades, et renseigner les données d'état civil telles qu'elles figurent sur sa pièce d'identité.

Les champs avec \* sont obligatoires.

Créer \* Sélectionnez une crétille v

Nom de famille \*

Prénom de naissance \*

Confirmation du nom de naissance \*

N° de village \*

Prénoms \*

Date de naissance \*

Confirmation date de naissance \*

Sexe de naissance \*

Adresse mail \*

Confirmation de l'adresse mail \*

Mot de passe \*

Confirmation du mot de passe \*

Créer le compte

Renseignez toutes les informations obligatoires (\*) en indiquant une adresse mail valide et unique. Le mot de passe doit comporter entre 8 et 20 caractères, dont une minuscule, une majuscule et un caractère spécial (ex : ? ! : / % = +, etc). Les accents ne sont pas autorisés.

### **Important**

Conservez bien vos identifiants de connexion pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents (récapitulatif d'inscription, convocation...) mis à votre disposition dans votre espace candidat.

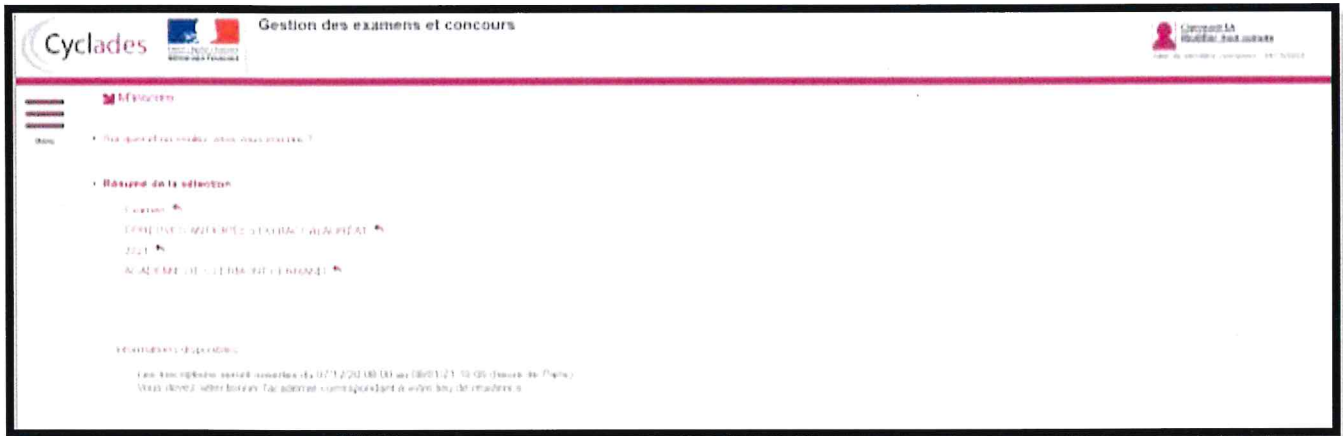
Après l'enregistrement de la saisie, une fenêtre s'ouvre pour vous informer que votre compte va être créé :

Dans les minutes qui suivent, vous recevez un mail contenant un lien d'activation. **Vous devez valider la création de votre compte dans les 48 heures suivantes** sinon les données seront perdues.

## **2- L'inscription aux épreuves anticipées.**

Dès que votre compte est activé, vous pouvez vous connecter en vous identifiant par la saisie de votre adresse mail et de votre mot de passe spécifiés lors de la création du compte.

### **« Ajouter une nouvelle candidature » :**

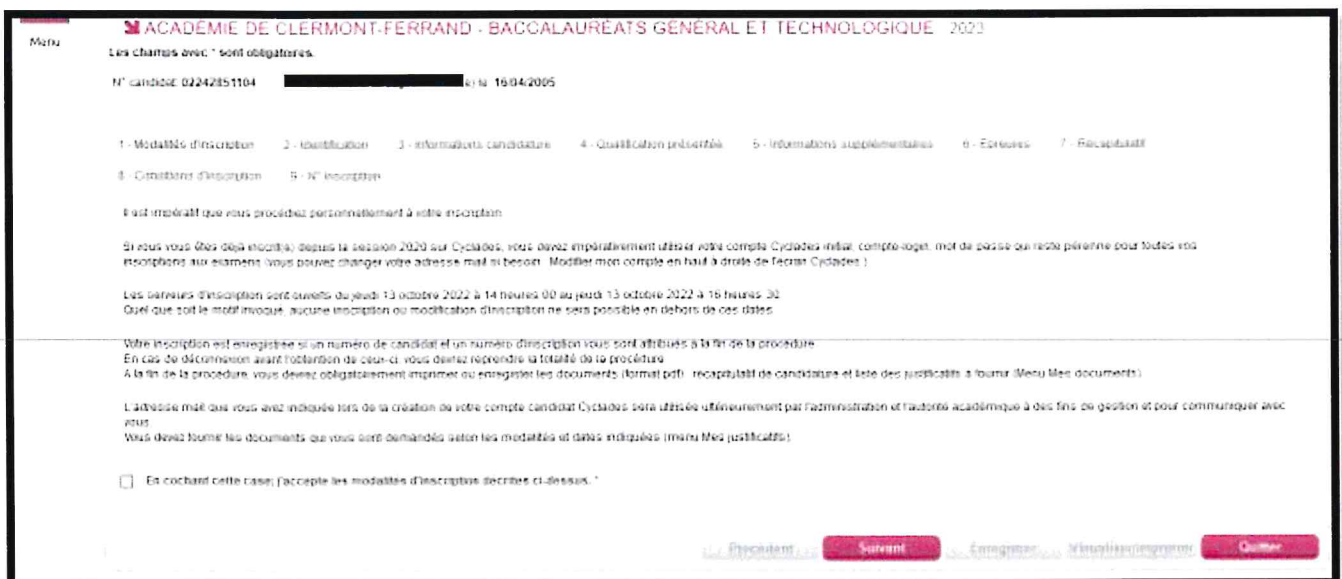


Choisir « Examen - Epreuves anticipées du Baccalauréat – Académie de Clermont-Ferrand», puis «Valider».

Neuf onglets sont à remplir.

### Onglet « 1 – Modalités d’inscription »

Cocher la case d’acceptation des conditions



### Onglet « 2 - Identification » :

Renseigner les rubriques obligatoires (\*), puis cliquer sur « Suivant ».

**Il est vivement recommandé d’indiquer un numéro de téléphone portable.**



### Onglet « 3 - Informations candidature » :

Remplir les différents onglets suivant la situation personnelle du candidat : catégorie du candidat (individuel), la situation à l'inscription, l'établissement du candidat. Préciser la demande d'aménagements au titre du handicap, l'acceptation de la diffusion des résultats et les particularités propres à la candidature.

### Points de vigilance :

A la rubrique « Catégorie du candidat », choisissez :

- INDIVIDUEL : pour les candidats individuels ou CNED en inscription non réglementée.

A la rubrique « Etablissement du candidat » :

- Indiquez votre choix en fonction de votre lieu de résidence et de votre situation (ce choix déterminera

votre affectation dans un centre d'examen pour le passage des épreuves)



**Tous les candidats individuels seront convoqués pour passer certaines épreuves à Clermont-Ferrand.**

### **Demande d'aménagements d'épreuves au titre du handicap**

Les candidats présentant un handicap (code de l'éducation - articles D.351-27 à D.351-3), et demandant des aménagements d'épreuves doivent cocher la case « OUI » à l'onglet « Demande d'aménagement(s) d'épreuves au titre du handicap ».



Il est indispensable de transmettre un formulaire de demande d'aménagements d'épreuves, selon la procédure publiée sur le site [www.ac-clermont.fr](http://www.ac-clermont.fr), onglet « Examens > Aménagements des épreuves ». La demande doit être transmise au plus tard le 22 décembre 2023, date de clôture des inscriptions.

Seul le dépôt d'un dossier d'aménagements d'épreuves enclenche une mise en place de mesures, si celles-ci sont accordées par l'autorité administrative.

### **Particularités :**

Les candidats CNED non-réglementés (CNED libre) veilleront à cocher la case « vous suivez des cours par correspondance au CNED ».

### **Onglet « 4 - Qualification présentée » :**

#### **Forme de passage :**

Les candidats individuels et CNED non-réglementés ont le choix entre 2 modalités de passation :

- Evaluations ponctuelles 1<sup>ère</sup> et Terminale : les candidats sont convoqués à deux séries d'évaluations : une première à la fin de l'année de 1<sup>ère</sup> pour des épreuves portant sur les programmes de 1<sup>ère</sup> en Histoire-géographie, Enseignement scientifique (Baccalauréat général) ou Mathématiques (Baccalauréat technologique), Langues vivantes A et B, Education morale et civique, options éventuelles, et une seconde en Terminale pour les mêmes épreuves portant sur les programmes de Terminale, ainsi que pour l'épreuve d'Education physique et sportive.
- Evaluations ponctuelles en Terminale : les candidats seront convoqués à une série unique d'évaluations uniquement à la fin de l'année de Terminale en Histoire-géographie, Enseignement scientifique (Baccalauréat général) ou Mathématiques (Baccalauréat technologique), Langues vivantes A et B, Education morale et civique, Education physique et sportive, options éventuelles. Les épreuves porteront sur les programmes de 1<sup>ère</sup> et Terminale.

#### **Choisir le diplôme présenté :**

- Pour le baccalauréat général, précisez les enseignements de spécialités choisis, ainsi que l'enseignement de spécialité suivi uniquement en 1<sup>ère</sup>.
- Pour le baccalauréat technologique, précisez la série choisie.

### Onglet « 5 – Informations supplémentaires » :

Remplir les informations si nécessaire.

### Onglet « 6 - Epreuves » :

Choisir les épreuves :

- De langues vivantes A et B : les candidats choisissant des langues vivantes autres qu'Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien, Portugais, Russe, Occitan Langue d'Oc pourront être amenés à se déplacer, à leurs frais, dans une autre académie pour présenter l'épreuve orale de langue.
- Eventuellement, un enseignement optionnel parmi Arts, EPS, Langue des signes français, langues vivantes C, Latin, Grec. Le Latin et le Grec peuvent être pris également en tant que 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> option.

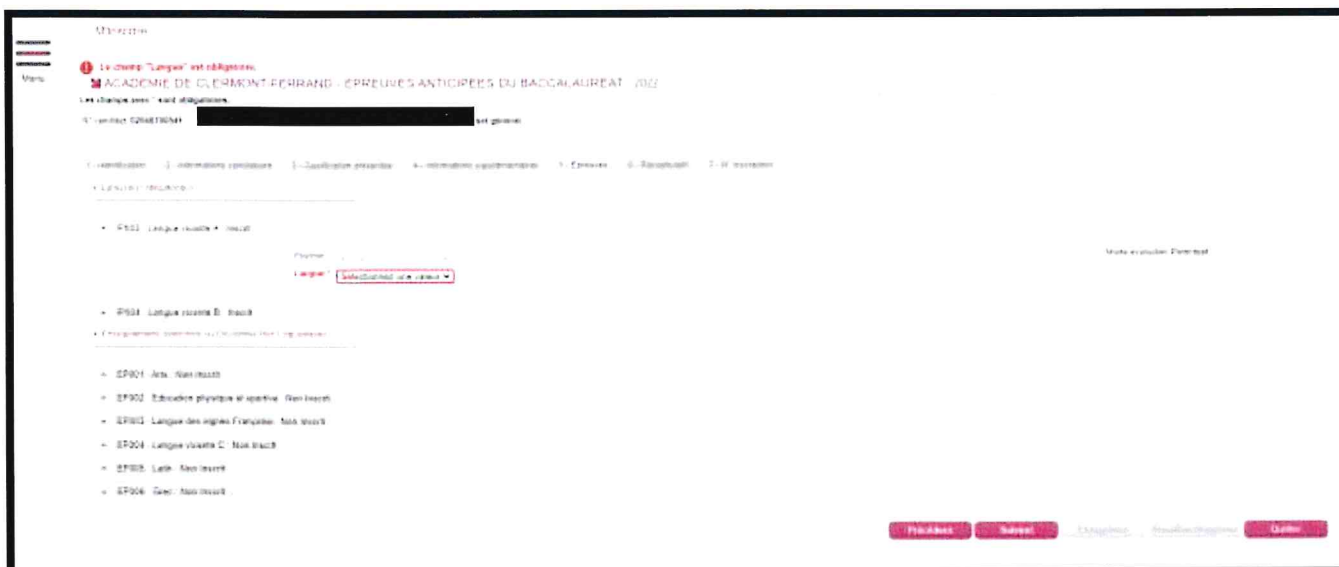


L'option d'EPS consiste, pour l'année de 1<sup>ère</sup>, en une épreuve pratique de sauvetage aquatique et en une épreuve orale. Le candidat qui conserve cette option en terminale sera convoqué à une épreuve de Badminton en simple et à une épreuve orale.

Enfin, le candidat qui choisit de passer les épreuves ponctuelles uniquement en terminale sera convoqué à la fois à des épreuves pratiques de sauvetage aquatique et de badminton en simple et à une épreuve orale.



**Les notes obtenues aux options du Baccalauréat seront prises en compte pour l'examen, qu'elles soient inférieures ou supérieures à la moyenne. Toute absence non-justifiée à l'épreuve donnera lieu à un 0/20.**



### Onglet « 7 - Récapitulatif » :

Il est indispensable de relire attentivement le récapitulatif de l'inscription. En cas de modifications à effectuer, cliquer sur le bouton « Précédent » jusqu'à revenir sur l'onglet recherché.

Une fois la vérification faite, cliquer sur « Enregistrer ».

### Onglet « 8 – Conditions d'inscription » :

Lire les conditions d'inscription et cocher la case correspondante, puis « Enregistrer ».



### Onglet « 9 – N° Inscription » :

Cet onglet indique le n° de candidat, le n° d'inscription ainsi que les coordonnées du bureau des épreuves anticipées. Est également précisée la date limite jusqu'à laquelle des modifications peuvent être apportées et les pièces justificatives à transmettre via Cyclades.



## Transmettre les pièces justificatives

L'inscription n'est définitivement validée qu'après avoir télétransmis les pièces justificatives.

Pour cela, cliquer sur l'onglet « Menu > Mes inscriptions > Mes justificatifs »



Une fois les pièces ajoutées, cliquer sur « J'ai fourni toutes mes pièces ». **L'inscription est définitivement validée, elle entrainera la génération de mon récapitulatif d'inscription.**

**Toute inscription ne comportant pas les pièces justificatives sera supprimée.**

Dès la fermeture du service d'inscription, les bureaux des baccalauréats général et technologique devront être informés de tout changement de coordonnées postales ou électroniques.

En cas de changement d'académie, les transferts sont acceptés sur demande écrite jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> avril 2024, délai de rigueur.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Anne-Catherine HARNOIS

